

Province de Québec  
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 221<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 21 mars 2023, à 17 h sous la présidence de M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Mégane Bourdon-Marchand Nancy Lapointe (a dû quitter à 18 h25) Caroline Otis Geneviève Perreault Andrée Saint-Georges
Messieurs	Joffrey Bouchard (a dû quitter à 19 h) Jean-François Désy Nicolas Gagnon Francis Grégoire Luc Grenier Frédéric Pellerin Sylvain Riendeau

Absences motivées :

Messieurs	Justin Brunet Clément Comtois Mathieu Roger
-----------	---

Participant également à l'assemblée :

Madame	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la Formation continue
Monsieur	Michel Forest, directeur des ressources humaines et des affaires juridiques  Pierre Beauregard, directeur des technologies de l'information  Hugo Isabelle, directeur des ressources matérielles

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, secrétaire générale
--------	---------------------------------------

### **Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu, le président souhaite faire une petite allocution. Il indique d'abord qu'il se sent privilégié de faire partie d'un groupe d'administrateurs internes et externes engagés et qui contribuent à la mission du collège. Il rappelle que chacun d'eux exerce ses fonctions avec indépendance et intégrité et en toute bonne foi au mieux de l'intérêt du collège. Par conséquent, peu importe le groupe dont l'administratrice ou l'administrateur est issu, elle ou il a le devoir d'éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts. Cet élément fait partie des 7 (sept) devoirs et obligations du code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Cégep régional de Lanaudière. À titre de président, il a la responsabilité de s'assurer que chaque administratrice et chaque administrateur puisse jouir d'une indépendance et d'une autonomie complète afin de pouvoir jouer pleinement le rôle qui lui est confié. Il doit également s'assurer que les informations présentées sont claires, pertinentes, neutres, et que nous ayons le temps et l'espace pour bien comprendre les enjeux afin de se positionner au mieux dans l'intérêt du collège. Enfin, il souhaite que chacun et chacune soit fier et reconnaissant de faire partie de la gouvernance du collège et il remercie les administrateurs de leur contribution et de leur bienveillance.

### **221.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de Luc Grenier, dûment appuyée par Nancy Lapointe,*

CARL-230321-01

*« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

*221.1. Adoption de l'ordre du jour*

*221.2. Suspension des admissions 2023-2024 pour la première année pour les programmes de Technologies des procédés et de la qualité des aliments (154.A0)*

*221.3. Suspension des admissions 2023-2024 pour la première année pour le programme de Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0).*

*221.4. Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

### **221.2 Suspension des admissions 2023-2024 pour la première année pour les programmes Technologies des procédés et de la qualité des aliments (154.A0) :**

Le directeur du collège constituant de Joliette présente le dossier.

Il y a une baisse de 7 % des demandes d'admission à Joliette, et certains programmes en agroalimentaire ont une baisse plus importante soit de 13 % dans ce cas. On constate une baisse de 38% au programme de TPQA, soit trois (3) demandes seulement, dont une qui n'est pas recevable. Le programme de

Techniques de soins infirmiers reçoit 33 % de demandes en moins et finalement Technologie de l'électronique constate une baisse de 25 %.

Il fait la comparaison avec d'autres cégeps qui offrent le programme et qui ont des résultats comparables en termes de nombre de demandes au 1<sup>er</sup> tour. Il explique les incidences financières avec les difficultés pour maintenir un programme lourd et les incidences d'un point de vue pédagogique. Il y a eu plusieurs interventions auprès du ministère et les préalables ont été revus. Plusieurs actions ont été entreprises afin de dynamiser le programme.

Les résultats du SRAM au 1er tour démontrent une diminution dans l'ensemble du réseau collégial. Le collège constituant de Joliette met beaucoup d'efforts pour la promotion des programmes et toutes les instances et les équipes du collège ont contribué à cet exercice. Malgré tout, il y a une décroissance du nombre d'inscriptions et certains programmes souffrent particulièrement de celle-ci.

Les programmes Technologie des procédés et de la qualité des aliments (154.A0) sont en difficulté de recrutement malgré tous les plans de relance élaborés au fil des années.

Les données actuelles dans ces programmes ont été analysées avec la plus grande attention et les efforts qui ont été faits n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Le seuil minimal de demandes est bien en deçà de ce qui devrait être attendu.

La décision de suspendre les admissions n'est certainement pas une démarche facile. Il est nécessaire de prendre une position proactive afin d'éviter de se retrouver dans une situation encore plus difficile qui affecte le collège. Il est de la responsabilité du collège de prendre une décision éclairée, à la suite des résultats du 1er tour du SRAM quant à la poursuite ou à la suspension de l'admission au sein des programmes qui montrent des difficultés importantes afin de permettre aux demandeurs de bénéficier des places disponibles au deuxième tour du SRAM.

C'est pourquoi le collège doit suspendre les admissions 2023-2024 dans le programme Technologie des procédés et de la qualité des aliments (154.A0) pour la première année.

Plusieurs questions sont posées et des demandes de précisions qui sont données par la direction générale et par la direction du collège constituant de Joliette afin de permettre à tous les administrateurs de bien comprendre les enjeux et les conséquences de la suspension des admissions demandée.

Suivant ces échanges et afin d'assurer un suivi administratif, le plan de relance étoffé du collège pour le programme sera présenté aux membres du conseil d'administration lors d'une assemblée à venir.

Il est à noter que des avis ont été demandés à la commission des études et au conseil d'établissement, ceux-ci n'étaient pas nécessaires selon les procédures

et n'avaient pas à être demandés, c'est pourquoi ils n'apparaissent pas dans la résolution qui se trouve plus bas.

*Attendu que le collège doit prendre une décision à la lumière des résultats du 1er tour du SRAM quant à la poursuite ou à la suspension de l'admission au sein du programme Technologie des procédés et de la qualité des aliments (154.A0);*

*Attendu l'impact d'une faible clientèle dans l'enveloppe budgétaire consacrée au financement de la masse salariale des enseignants et enseignantes (E de FABRES);*

*Attendu l'impact d'une faible clientèle dans l'enveloppe budgétaire consacrée au financement de l'enseignement (A de FABRES);*

*Attendu qu'en vertu de l'échéancier du SRAM, les collègues doivent l'informer des places disponibles pour le 2e tour au plus tard le 23 mars 2023, à 12 h;*

*Attendu le fait que le Cégep régional est l'autorité en matière d'admission dans les programmes et que le pouvoir d'interruption ou de suspension de l'admission revient au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;*

*Sur proposition de M. Francis Grégoire, dûment appuyée par Mme Geneviève Perreault,*

CARL-230321-02

*« Il est résolu que le conseil d'administration suspende les admissions 2023-2024 pour la première année dans les programmes Technologie des procédés et de la qualité des aliments (154.A0). »*

*Le vote est demandé :*

*Pour 9  
Contre 2  
Abstention 1*

*Adoptée à la majorité.*

**221.3 Suspension des admissions 2023-2024 pour la première année pour le programme de Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0) :**

La directrice du collège constituant de L'Assomption présente le dossier.

Pour le programme de Techniques de services financiers et d'assurances, les résultats du SRAM au 1er tour démontrent une diminution pour une cinquième année consécutive. Le collège constituant de L'Assomption met beaucoup d'efforts et travaille en équipe multidisciplinaire pour la promotion des programmes. Malgré tout, il y a une décroissance du nombre d'inscriptions pour certains programmes. Le programme existe depuis 2010 et en plus des difficultés en termes de financement, il y a une problématique de rétention dans le programme.

Le programme de Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0) est en difficulté de recrutement et présente un faible taux de rétention de ses étudiants inscrits, et ce, malgré tous les projets, les partenariats et les plans de relance élaborés au fil des dernières années. Le diplôme d'études collégiales n'est pas obligatoire pour travailler dans le domaine, ce qui n'est pas favorable à la rétention.

Les données actuelles et projetées dans ce programme ont été analysées avec la plus grande attention, les efforts qui ont été faits n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Le seuil minimal de demandes est bien en deçà de ce qui devrait être attendu.

Il est de la responsabilité du collège de décider, à la suite des résultats du 1er tour du SRAM, quant à la poursuite ou à la suspension de l'admission au sein des programmes qui montrent des difficultés importantes afin de permettre aux demandeurs de bénéficier des places disponibles dès le premier tour du SRAM.

C'est pourquoi le collège doit suspendre les admissions 2023-2024 dans le programme de Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0) pour la première année.

Plusieurs questions sont posées et des demandes de précisions qui sont données par la direction générale et par la direction du collège constituant de L'Assomption afin de permettre à tous les administrateurs de bien comprendre les enjeux et les conséquences de la suspension des admissions demandée.

Suivant ces échanges et afin d'assurer un suivi administratif, le plan de relance étoffé du collège pour le programme sera présenté aux membres du conseil d'administration lors d'une assemblée à venir.

*Attendu que le collège doit prendre une décision à la lumière des résultats du 1er tour du SRAM quant à la poursuite ou à la suspension de l'admission au sein du programme Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0);*

*Attendu les faibles taux de rétention de la première et de la deuxième session des étudiants inscrits dans le programme de Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0);*

*Attendu l'impact d'une faible clientèle dans l'enveloppe budgétaire consacrée au financement de la masse salariale des enseignants et enseignantes (E de FABRES);*

*Attendu l'information transmise au conseil d'établissement de L'Assomption;*

*Attendu le fait que le Cégep régional est l'autorité en matière d'admission dans les programmes et que le pouvoir d'interruption ou de suspension de l'admission revient au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;*

*Sur proposition de M. Sylvain Riendeau, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,*

CARL-230321-03

*« Il est résolu que le conseil d'administration suspende les admissions 2023-2024 pour la première année dans le programme de Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0). »*

*Le vote est demandé :*

*Pour 8*

*Contre 2*

*Abstention 1*

*M. Luc Grenier demande que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.*

Adoptée à la majorité.

#### **221.4 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 19 h 17.

.....  
Président d'assemblée

.....  
Secrétaire de l'assemblée